L'État peut-il empêcher une usine de fermer ?

- Par Guillaume Poingt

- Mis à jour le 19/10/2018 à 12:16

LE SCAN ÉCO - Bruno Le Maire a annoncé mercredi que le constructeur américain Ford n'envisageait finalement plus de fermer son usine de Blanquefort fin 2019. Le «feuilleton» autour de cette usine pose la question des marges de manœuvre de l'État dans le secteur industriel.

L'État français peut-il s'opposer à la fermeture d'une usine sur son sol? La question se pose alors que l'avenir de l'usine Ford de Blanquefort (près de Bordeaux) - qui emploie 850 personnes -, reste incertain et vire au feuilleton. Lundi, le ministre de l'Économie - Bruno Le Maire - avait indiqué aux salariés qu'un repreneur (le belge Punch Powerglide) avait été trouvé. Problème: Ford privilégiait alors la fermeture de l'usine à une reprise du site. Mais mercredi, invité sur *Radio Classique*, Bruno Le Maire a annoncé que le constructeur avait finalement fait machine arrière et n'envisageait plus de fermer son usine fin 2019. Dans un communiqué diffusé mardi, Ford indique: «Monsieur Le Maire a offert un soutien plus avancé du Gouvernement et nous attendons donc davantage de détails afin d'appréhender pleinement la situation et les implications en résultant pour l'ensemble des parties prenantes. En parallèle, nous poursuivons le processus de recherche d'un repreneur».
Au-delà du cas Ford, de quels outils dispose l'État lorsqu'une usine ferme? Le «politique», au sens large, a-t-il encore des marges de manœuvre?

» **LIRE AUSSI - Blanquefort: Bruno Le Maire met la pression sur Ford**

• Les marges de manœuvre de l'État sont faibles
«L'entreprise est libre et elle peut prendre les décisions qu'elle souhaite», déclarait Bruno Le Maire lundi à propos de Ford. Il est vrai que le contexte de la mondialisation, et la libre-circulation des capitaux, permet aux grands groupes d'installer leurs unités de production où ils le souhaitent. «Les marges de manœuvre des États sont assez faibles», confirme Mathieu Plane, économiste à l'OFCE. En clair, un État ne peut pas «interdire» à une entreprise de fermer son usine et lui intimer de la céder à un repreneur.
Il existe toutefois une option de «cession forcée», mais uniquement en cas de redressement judiciaire. Ce dispositif - qui figure dans la loi Macron de 2015 - permet au Tribunal de commerce d'ordonner la cession de tout ou partie des actions des associés en place au profit des tiers ayant pris l'engagement d'exécuter le plan de redressement.

• Les aides d'État sont interdites par l'Europe mais la nationalisation reste possible
Mathieu Plane rappelle par ailleurs que les aides d'État pour soutenir une entreprise en difficulté sont interdites par l'Europe. La Commission européenne surveille en effet les distorsions de concurrence induites par des avantages accordés par un État membre à ses entreprises. «Le dernier rempart, c'est la

nationalisation. Mais on ne peut pas multiplier les nationalisations», poursuit Mathieu Plane.

» LIRE AUSSI - La France peut-elle protéger ses secteurs stratégiques?

La situation budgétaire de la France - avec une dette qui frôle les 100% de la richesse nationale - rend en effet cette option compliquée mais pas impossible. Ce dispositif avait notamment été utilisé dans l'affaire STX, où l'État actionnaire avait décidé d'exercer son droit de préemption. Pour rappel, le groupe public italien Fincantieri voulait racheter les chantiers de Saint-Nazaire et allait devenir actionnaire majoritaire. Dans ce cas précis, il n'y avait toutefois pas de fermeture d'usine en vue mais un risque de perte de technologie pour la France.

» LIRE AUSSI - STX: l'État nationalise les chantiers de Saint-Nazaire

• L'État peut toutefois jouer un rôle actif d'intermédiaire

«Dans les gros dossiers, si un repreneur présente un projet viable, l'État peut essayer de trouver des solutions et jouer un rôle d'intermédiaire», résume Mathieu Plane. Concrètement, l'État peut mettre différents acteurs autour de la table: l'administration, les fournisseurs, les banques, le médiateur du crédit chargé d'écouter les entreprises françaises en difficulté, la Banque publique d'investissement ou encore les collectivités locales. «L'État peut déployer son expertise et ses réseaux afin d'expliquer aux banques pourquoi un projet est viable», poursuit Mathieu Plane. L'économiste cite notamment le comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) dont le rôle est d'auditer des entreprises et d'identifier des aides à court terme et à long terme.

Dans le dossier Ford, l'État s'était notamment attelé à trouver un repreneur «sérieux» (le belge Punch Powerglide) et Bruno Le Maire avait annoncé des aides à hauteur de 12,5 millions d'euros de la part des collectivités locales et de 5 millions d'euros de l'État en cas de reprise. Plus tôt, dans le dossier de l'équipementier automobile creusois GM&S repris par le groupe GMD en septembre 2017, le gouvernement s'était aussi beaucoup impliqué. PSA et Renault s'étaient notamment engagés sur un montant de 22 millions d'euros de commandes annuelles à partir de 2018 et les collectivités locales avaient racheté le terrain aux anciens propriétaires. Reste à vérifier sur les engagements des uns et des autres sont ensuite suivis d'actes concrets. Dans le cas de GM&S, Bruno Le Maire a indiqué au mois de septembre que les constructeurs n'avaient pas tenu leurs engagements.

» LIRE AUSSI - La reprise de GM&S par GMD enfin validée par la justice

• La médiatisation et les négociations politiques

La médiatisation d'un dossier peut aussi être décisive dans le sauvetage d'un site industriel. «La médiatisation peut jouer un rôle majeur dans certains dossiers. Cela peut encourager d'éventuels repreneurs et inciter les acteurs locaux à intervenir», détaille Mathieu Plane.

Enfin, la négociation politique entre les États reste elle aussi un outil à prendre en considération. Dans le cas de l'usine Ford, Bruno Le Maire avait notamment affirmé lundi avoir téléphoné au secrétaire au Trésor américain, Steve

Mnuchin, et au conseiller économique du président Donald Trump, pour «obtenir leur soutien». «Si le secrétaire d'État américain prend son téléphone et appelle le patron de Ford, cela peut évidemment avoir des effets et influencer les choses», analyse Mathieu Plane. Quoi qu'il en soit, la stratégie de Ford semble avoir changé ces derniers jours. «La décision de fermeture est suspendue depuis mon intervention auprès de l'administration américaine et du président de Ford», a en effet indiqué Bruno Le Maire mercredi sur *Radio Classique*. Affaire à suivre...